

tenue par Madame CHENAL-PETER, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame LELONG, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2503366 RAPPORTEURE: Madame Anne-Laure CHENAL-PETER

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ETRANGERS - Décision par laquelle le préfet de la Côte d'Or a refusé la délivrance d'un récépissé de demande de titre de séjour

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

WEBER KIM (Cour)

Défendeur

PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 18/09/2025

La présidente du tribunal